

La Loi

1. La Loi est la même pour tous.
2. Tout le monde doit connaître la Loi.
3. On n'est puni que si l'on est responsable, complice ou incitateur d'une infraction.
4. Toute infraction entraîne une décision de justice (rappel à la loi, avertissement, punition et/ou réparation).
5. On ne se fait pas justice soi-même.
6. La violence physique, verbale ou morale est une infraction.
7. Le vol est une infraction.
8. La dégradation de matériel ou de locaux, individuels ou collectifs, est une infraction.

* * * * *

Circonstances aggravantes (la décision de justice sera plus sévère) :

- toute atteinte à la sécurité des personnes ;
- le mensonge lors du règlement d'une infraction ;
- la préméditation (infraction programmée) ;
- se mettre à plusieurs pour commettre une infraction ;
- la récidive (commettre à nouveau la même faute) ;
- l'abus de faiblesse (profiter de la vulnérabilité d'une personne).

Circonstances atténuantes (la décision de justice sera moins sévère) :

- l'inconscience de la réalité d'une infraction ;
- la force majeure (la personne ne pouvait faire autrement tout en ayant conscience des implications de son acte) ;
- la légitime défense.